

Haute-Goulaine, les démarches liées à vos enfants sont simples comme quelques clics ! Via le Portail Famille et grâce aux identifiants fournis par la mairie, vous pouvez, 24 h/24, 7 jours/7, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone :

- ⇒ visualiser et gérer les inscriptions, plannings et réservations de vos enfants,
- ⇒ transmettre des pièces justificatives et éditer des documents,
- ⇒ communiquer en temps réel vos changements de situation et de coordonnées,
- ⇒ suivre l'état d'avancement de vos démarches,
- ⇒ consulter et payer vos factures en ligne.

Pour accéder au Portail Famille, RDV sur la page d'accueil du site de la commune www.hautegoulaine.fr !

PORT@IL FAMILLE

À L'INSCRIPTION

3. Une fois par an

qui peut faire quoi?

		QUELLES DÉMARCHES PUIS-JE EFFECTUER EN LIGNE ?							
MON Enfant Fréquente 	Gérer mes réservations	Transmettre des pièces (justificatif de domicile, QF)	Éditer des documents	Modifier mon profil (coordonnées, situation familiale, entourage)	Consulter et payer mes factures	Suivre l'avancée de mes démarches	Justifier une absence	Simuler les tarifs	Effectuer l'inscription administrative
Multi-accueil			\checkmark	~	\checkmark	\checkmark		\checkmark	
GROUPE SCOLAIRE LA	a châ	TAIGNERA	IIE						
Accueil périscolaire	~	~	~	\checkmark	\checkmark	~			~
Restaurant scolaire	~	~	~	~	~	~			✓
Accueil de loisirs	~	\checkmark	~	~	\checkmark	~	~		~
ÉCOLE SAINTE RADEG	ONDE								
Restaurant scolaire	~	\checkmark	~	\checkmark		~			~
Accueil de loisirs	~	\checkmark	~	~	\checkmark	~	~		✓

Ę2

quoi faire et quand ?

⇒ Accéder à mon espace personnel	page 4
🔿 Changer mon mot de passe	page 5
🔿 Vérifier mes données personnelles	page 5
➡ Réserver les activités	pages 6 & 7

page 8
page 8
pages 8 & 9
page 9
page 9
page 9
page 10
page 10
page 10

➡ Créer une inscription

- page 11
- ⇒ Réserver à l'année l'accueil périscolaire, le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs du mercredi
- pages 6 & 7

ACCÉDER À MON ESPACE PERSONNEL

Suite à votre inscription, vous avez reçu sur votre messagerie un mail pour

activer votre espace personnel. Il contient notamment un lien sur lequel il convient de cliquer pour confirmer la création de votre compte. Une fois cette action effectuée, connectez-vous depuis la page d'accueil du Portail Famille grâce à vos identifiants fournis dans le même mail que le lien d'activation.



Si vous n'avez pas recu le mail d'activation :

À L'INSCRIPTION

⇒ vérifiez dans vos spams et autres courriers indésirables,

🔿 contactez la mairie : 🙆 enfancejeunesse@hautegoulaine.fr - 🥎 02 40 54 01 03

CHANGER MON MOT DE PASSE

Par sécurité, il est conseillé de modifier son mot de passe afin d'en choisir un personnalisé qui devra contenir au minimum 8 caractères dont au moins 1 minuscule et 1 chiffre. Pour ce faire, une fois dans votre espace perso,

cliquez sur "Identifiants".



Vos données personnelles, récapitulées dans la colonne "Mon espace", ont été saisies à partir de la fiche de renseignements administratifs 2019-20 que vous avez remplie soit lors des permanences de mai, soit à la rentrée suite au mot dans les cartables.

En cas d'erreur, vous pouvez modifier

VÉRIFIER MES

- ⇒ vos adresse, mail et téléphone via l'onglet "Modifier mes coordonnées",
- ⇒ la composition de votre foyer via le bouton "Entourage".











3. Cochez selon vos besoins Autant que possible, réservez les activités de vos enfants par période (ex : à l'année) selon des prévisionstypes grâce au bouton "Appliquer une périodicité". Aussi, si votre enfant mange à la cantine tous les jours, réservez le restaurant scolaire jusqu'aux grandes vacances en un minimum de temps. Et vous pouvez dupliquer vos réservations pour tous vos autres enfants en un seul clic. Les réservations restent modifiables :

attention cependant à bien respecter

une fois par an

les délais (cf page 9). Les cases grisées et hachurées sont indisponibles à la réservation.

BON À SAVOIR avant de réserver

À L'INSCRIPTION

> Vos enfants sont pointés, à l'aide d'une tablette, par les équipes d'animation à chaque utilisation d'un service. Cela permet de confirmer les réservations et de déclencher la facturation [cf page 9].

⇒ Pour pouvoir réserver des activités, il est obligatoire d'être inscrit administrativement au préalable, c'est-à-dire d'avoir rempli en ligne la demande d'inscription et d'avoir fourni toutes les pièces justificatives nécessaires [cf page 11].

⇒ Les réservations pour l'accueil de loisirs petites et grandes vacances s'effectuent selon le planning d'inscription précédemment communiqué lors des permanences de mai (vous pouvez le retrouver en cliquant sur l'onglet "Éditer mes documents" de votre tableau de bord).

Après-midi.

⇒ Pour l'accueil périscolaire, il vous est uniquement demandé de sélectionner matin et/ou après-midi ; les heures d'arrivée et de départ seront prises en compte lors du pointage de votre enfant ce qui permettra une facturation au quart d'heure réel de présence comme précédemment.

A Pour le multi-accueil, les inscriptions et les réservations ne peuvent pas s'effectuer via le Portail Famille. Il convient de contacter directement la structure : 🔊 02 40 54 50 41 - 🙆 multiaccueil@hautegoulaine.fr









AJOUTER UN MEMBRE OU UN CONTACT À MON ENTOURAGE = Votre famille s'agrandit ? Vous souhaitez autoriser un de vos proches à récupérer vos enfants ? Pour pouvoir ajouter un membre ou un contact, cliquez sur le bouton "Entourage".

SUIVRE MES DEMANDES = visualiser l'état d'avancement et l'historique de toutes vos démarches en ligne

ONSULTER MES FACTURES = Pour les utilisateurs du multi-accueil, de l'accueil de loisirs et des services liés à l'école La Châtaigneraie (accueil périscolaire et restaurant scolaire), cet onglet vous permet, dans un 1^{er} temps, d'adhérer à la facture en ligne. Ainsi vous ne recevrez plus de facture papier chez vous mais un mail sur votre messagerie vous invitant à consulter votre facture sur votre espace personnel. Vous aurez ensuite le choix de la régler en ligne, par prélèvement automatique (disponible via le bouton "Autres démarches"), ou encore par chèque ou espèces.



C

⇒ Pour l'accueil périscolaire : la présence réelle des enfants au quart d'heure + le goûter pour le 1^{er} quart d'heure de l'après-midi

⇒ Pour le restauration scolaire et l'accueil de loisirs : la réservation des activités

	J'AI RÉ	JE N'AI PAS RÉSERVÉ ET		
•	Mon enfant vient	Mon enfant ne vient pas	MON ENFANT VIENT	
Accueil périscolaire (Matin et après-Midi)	je paie les quarts d'heure de présence	je ne paie pas	je paie les quarts d'heure de présence	
Restaurant scolaire	je paie le repas	je paie le repas réservé	je paie le repas + 1,50 € de pénalité	
Accueil de loisirs mercredi	je paie l'accueil	je paie la formule réservée*	je paie l'accueil + 5€ de pénalité	
Accueil de loisirs vacances	je paie l'accueil	je paie les jours réservés*	je paie l'accueil + 5 € de pénalité	

* sauf en cas de maladie ou d'événement exceptionnel et sur présentation d'un justificatif avant la fin du mois

MODIFIER MES COORDONNÉES = informer de tout changement d'adresse, de mail et/ou de téléphone pour vous ou l'une des personnes de votre entourage

(5) ÉDITER MES DOCUMENTS = télécharger et/ou imprimer

⇒ votre attestation fiscale

⇒ vos données famille (c'est-à-dire toutes les informations que vous avez fournies à la collectivité pour pouvoir bénéficier des services)

- ⇒ les règlements intérieurs des différentes structures
- ⇒ le planning d'inscription 2019-20 pour l'accueil de loisirs petites vacances

G GÉRER LES RÉSERVATIONS = modifier, ajouter et annuler les réservations aux activités [cf pages 6 & 7]

ACTIVITÉS	délais de réservation	délais d'Annulation et de Modification		
Accueil périscolaire Châtaigneraie	jusqu'à la veille, 23 h 59	jusqu'à la veille, 23 h 59		
Restaurant scolaire	jusqu'au matin même, 8 h 30	jusqu'au matin même, 8 h 30		
Accueil de loisirs mercredi	jusqu'au mercredi précédent	jusqu'au mercredi précédent		
Accueil de loisirs vacances	selon le planning communiqué	selon le planning communiqué		

Ces délais passés, aucune demande de réservation, d'annulation ou de modification n'est possible via le Portail Famille.





MON A	CCUEIL 🔳 EDIT	tion de document	s 💽 activités					Bonjour Monsieur Demière connexion le	MAIRIE 12/12/2019 à 11 12	
	PACE Papa MAIF 2 Rue Victor Hu 44115 Haute-G	RIE Jogo Joulaine		Bienvenue sur Cet espace pri	votre espace po vé a pour objectif	ersonnel dont l' , de simplifier l'e	objectif est de	vous faciliter le q démarches admir	uotidien ! nistratives au quotio	lien. Lire la su
	02 40 54 92 22 06 06 06 06 06 mairie@hauteg	oulaine.fr	MON TA	BLEAU D	E BORD					
Profil	dentiliants ÉSENTANT	III Entourage	Suivre mes demandes	Consulter mes factures	Modifier mes coordonnées	Editer mes documents				
			MA FAM	NILLE						
Maman IEMBRE	S FOYER		Gérer les réservations	Justifier une absence	Consulter les tarifs	Créer une inscription	Autres démarches			
-								2		
-	1 and	(and								

- JUSTIFIER UNE ABSENCE = uniquement pour l'accueil de loisirs, transmettre un justificatif lié à une absence exceptionnelle (enfant malade, événement familial, licenciement - mutation professionnelle - changement de planning du fait de l'employeur) pour ne pas être facturé.
- CONSULTER LES TARIFS = prendre connaissance des tarifs du multi-accueil via une simulation
- CRÉER UNE INSCRIPTION = s'inscrire administrativement, démarche à mener 1 seule fois dans l'année [cf p. 11]
- O AUTRES DÉMARCHES = adhérer au prélèvement automatique



1. Cliquer sur "Créer une inscription"/ puis sur l'(les) activité(s) concernée(s)

2. Compléter une demande par enfant et par activité

3. Joindre les pièces justificatives (attestations Quotient Familial CAF et assurance, justificatif de domicile...) en format dématérialisé

À noter : Une fois le(s) mail(s) les informant de la validation de leur inscription reçu(s), les parents pourront enregistrer leurs réservations 2020-21 (à l'exception des petites et grandes vacances à l'accueil de loisirs).





BESOIN D'AIDE OU D'UN ACCÈS INFORMATIQUE ?

En cas de difficulté ou de question particulière dans l'utilisation de votre espace personnel, le service Scolaire -Enfance est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Par ailleurs, des ordinateurs avec accès internet sont en libre-service gratuitement à la bibliothèque :

- ⇒ mardi, 10 h à 12 h, ⇒ mercredi, 10 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h 30,
- ⇒ vendredi, 16 h à 19 h,
- ➡ samedi. 10 h à 12 h 30.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et retours d'expérience sur l'utilisation du Portail Famille !

